



**AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION
D'INTERÊT**

N° **002** /AMI/PAK/2025 DU **03 FEV 2025** EN

**VUE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
SOCIALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME
D'AMENAGEMENT DU PORT AUTONOME DE KRIBI**

TABLE DES MATIÈRES

I.	CONTEXTE	3
II.	OBJET	3
III.	CONSISTANCE DE LA MISSION	4
IV.	LIEU ET DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS	8
V.	RESULTATS ATTENDUS	8
VI.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	9
VII.	DOSSIER DE CANDIDATURE	9
VII.1	Pièces Administratives	9
VII.2	Pièces Techniques	10
VIII.	CRITERES DE QUALIFICATION	11
IX.	PROCEDURE DE PRESELECTION	11
IX.1	Dépôt des manifestations d'intérêt	12
IX.2	Évaluation des candidatures	12
IX.3	Notification et publication des résultats	12
X.	ANNEXE 1 : MODELE CHARTE D'INTEGRITE	13
XI.	ANNEXE 2 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	16
XII.	DROIT APPLICABLE	17
XIII.	FINANCEMENT	17
XIV.	FRAIS	17

I. CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de développement, le Cameroun a décidé de la construction d'un port en eau profonde au Sud de la ville de Kribi. Ce projet consiste en l'implantation d'infrastructures et d'ouvrages portuaires lourds (devant se faire en trois 03 phases), ainsi que les dessertes routières et ferroviaires y associées.

Bien que les impacts sociaux lié à la création de ce port aient été principalement positifs, les implications écologiques sont pour la plupart des cas négatives et nécessitent des interventions immédiates pour prendre en compte les impacts sur les écosystèmes.

A cet effet, l'exploitation des installations de la première phase rend compte de la non-prise en compte d'un ensemble de considérations et réalités environnementales et sociales dans les études précédentes.

Aussi, les travaux de la deuxième phase portant sur le rallongement du quai de 715 m, le prolongement de la digue de 675 m, et l'aménagement de terre-plein pour les terminaux soit approximativement 50 hectares la zone logistique et industrielle attenante sont en cours de réalisation. Toutes ces réalisations et bien d'autres rentrent dans le programme d'aménagement du PAK qui constitue à la fois un programme de développement des infrastructures structurantes et la zone économique intégrée qui vont générer des impacts sur l'écosystème.

En outre, depuis 2016, le PAK présente comme certificat de conformité environnementale de la phase II, celui portant la dénomination du MINEPAT. Afin de nous approprier un certificat de conformité propre à nos activités et d'intégrer les impacts des différentes phases du projet, le PAK s'est résolu à réaliser une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de son programme d'aménagement conformément au décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.

II. OBJET

L'objectif du projet est d'identifier, de décrire d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables et de proposer les mesures anticipatives d'atténuations d'impacts potentiels des projets d'aménagements évolutifs du PAK. Dans ce processus qui aboutira à l'obtention d'un certificat de conformité environnemental et social, il sera également question d'obtenir la conformité sociale des projets conformément aux nouvelles dispositions de 2017 instituées par le MINAS.



III. CONSISTANCE DE LA MISSION

Les prestations à réaliser comprendront :

Volet 1 : « Description exhaustive et analyse du programme d'aménagement et alternative du PAK »

Le Consultant présentera entre autres :

- La description des infrastructures existantes et les projets futurs ;
- Les caractéristiques techniques du programme d'aménagement du PAK ;
- Les principales technologies possibles et les critères qui ont conduit au choix de la technologie privilégiée ;
- Les rejets et nuisances générées ou susceptibles d'être générés par le programme d'aménagement des différents projets développés dans la zone portuaire par le PAK et les parties prenantes ;
- Une description détaillée des phases du programme d'aménagement du PAK ;
- Les échéanciers de chaque activité ;
- Le nombre, les types et la provenance de la main d'œuvre requise ainsi que les procédures de recrutement.

Volet 2 : « La consultation et les audiences publique » ;

Le Consultant présentera dans cette partie, les principales parties prenantes du programme d'aménagement du PAK tant au niveau central que décentralisé. Il exposera leurs préoccupations, leurs attentes et suggestions pour une meilleure intégration du PAK dans son environnement d'accueil. Cette démarche sera faite dans la zone d'étude selon la délimitation qui sera définie.

Volet 3 : « La description et l'analyse de tous les éléments et ressources naturels, socioculturels susceptible d'être affectée par le programme d'aménagement du PAK » ;

Sur la base des données disponibles complétées au besoin par des inventaires détaillés tant quantitatifs que qualitatifs appropriés des milieux biophysiques et socioéconomiques, l'étude décrira de la façon la plus factuelle possible les composantes pertinentes de l'environnement par rapport aux enjeux et impacts du projet. Cette description fera ressortir :

- L'état de l'environnement au moment de la conduite de l'étude ;
- Les informations pertinentes sur les modifications susceptibles de se produire pendant toute la durée de vie du projet ;



- Les informations pertinentes sur l'évolution de l'environnement en l'absence du projet.

A titre indicatif, les points suivants seront couverts par zone agroécologique :

- Milieu physique (géologie, topographie, sols, hydrographie, ...) ;
- Milieu biologique (flore, faune...) ;
- Milieu socioéconomique (démographie, structure et organisation sociale, religions et croyances, us et coutumes, activités économiques, éducation, santé, profil culturel, etc...).

Volet 4 : « L'identification, la caractérisation et l'évaluation des impacts »

a) L'identification

Les impacts environnementaux et sociaux devront être identifiés, caractérisés et évalués.

L'identification des impacts qui sera faite de manière stratégique en fonction des composantes du programme d'aménagement du PAK et des localités concernées vise à déterminer comment le programme d'aménagement du PAK peut toucher les éléments de l'environnement. L'étude déterminera les impacts les plus significatifs. Il est recommandé à ce stade de recourir à une matrice d'identification d'impacts et à des listes de contrôles. Ces impacts concernent l'analyse des éléments ci-après :

- La qualité de l'air ;
- La qualité de l'eau ;
- La qualité du sol ;
- Le cadre et les conditions de vie des populations riveraines de chaque site du projet ;
- La dégradation de la végétation et la pression sur les ressources naturelles, les infrastructures sociales et l'environnement biophysique et socioéconomique de chaque site ;
- L'éventuelle perturbation de la biodiversité terrestre et aquatique, la modification de l'écosystème et de l'hydrodynamisme du milieu ;
- Les variations météorologiques ;
- L'amélioration de la qualité de vie des populations locales et des ouvriers.

b) Caractérisation

La caractérisation des impacts sera faite de manière stratégique en fonction des composantes du projet et des spécificités des localités concernées. Les paramètres à considérer lors de la caractérisation des impacts devront comprendre :

- La nature de l'impact ;
- L'intensité ou ampleur de l'impact (degré de perturbation du milieu qui est fonction de la sensibilité ou de la vulnérabilité de la composante étudiée) ;
- L'interaction ;
- La portée de l'impact ;
- La durée de l'impact ;
- L'occurrence de l'impact ;
- La réversibilité ;
- La commutativité (lien entre le projet et les autres projets ayant des impacts similaires ou synergiques).

c) Evaluation de l'importance des impacts

L'évaluation des impacts sera faite de manière stratégique en fonction des composantes du programme d'aménagement du PAK et des spécificités des localités ou sites potentiels. Elle doit également tenir compte de la spécificité des installations du PAK qui existent déjà et de celles qui sont à construire. L'évaluation des impacts visent à déterminer dans un premier temps les composantes environnementales et sociales qui seront potentiellement touchées ; et dans un second temps à faire une analyse de ces impacts en vue de déterminer comment et à quel degré les activités du projet peuvent affecter ces composantes de l'environnement.

L'étude évaluera l'importance des impacts en utilisant toute méthode appropriée. L'évaluation portera uniquement sur les impacts significatifs. A cet effet, le Consultant devra considérer les éléments valorisés de l'environnement (EVE) ci-après pris dans les aspects physiques, biologique et socioéconomique.

Volet 5 : « La détermination des mesures prévues pour atténuer, d'éliminer, optimiser des impacts et de compensation »

Pour tous les impacts négatifs déjà décelables ou susceptibles de se produire, l'étude préconisera des mesures d'atténuation qui pourront être des mesures de correction ou de prévention. Ces mesures devront viser à éliminer ou réduire les effets négatifs du programme d'aménagement du PAK d'une part, et proposer les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs d'autre part.

L'étude évaluera les impacts résiduels en projetant l'application des mesures d'atténuation. Dans le cas d'impacts résiduels inévitables et irréductibles, l'étude proposera des mesures de compensation pour le milieu biotique ou pour les communautés touchées. L'étude présentera aussi une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, d'élimination, de compensation et d'optimisation proposées.



Volet 6 : « L'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du programme d'aménagement du PAK ».

Le Consultant préparera le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du programme d'aménagement du PAK. Il devra comprendre les mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre, les estimations budgétaires portant sur celles-ci, le calendrier de mise en œuvre, les besoins en matière de personnel, le renforcement des capacités, et tout autre soutien requis pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation. Ce PGES prendra en compte les volets suivants :

a) Besoins institutionnels pour la mise en œuvre du PGES

Le Consultant examinera les mandats et les institutions au niveau local, régional et national et prescrira les étapes requises pour renforcer ou étendre leur capacité pour permettre le contrôle des plans de gestion et de suivi.

b) Programme de suivi et surveillance environnementale et sociale

L'étude indiquera les paramètres de surveillance à mener par les organismes ou acteurs chargés du contrôle et le coût de l'opération. L'étude précisera aussi les autres intrants requis (formation, matériel et renforcement institutionnel) permettant la mise en œuvre du PGES. Le programme de suivi proposé devra intégrer toutes les parties prenantes locales.

c) Programme de mise en œuvre des mesures

Le Consultant proposera un programme de mise en œuvre des mesures préconisées. La priorité accordée aux mesures par rapport à son appréciation qui permettra à ce dernier d'identifier les acteurs et les institutions capables de mettre en œuvre les actions proposées. Il définira, si besoin est, les phases nécessaires pour les renforcer ou les élargir.

d) Estimation des coûts des mesures

En vue de permettre la mise en œuvre du PGES, l'étude proposera une estimation des coûts des mesures d'atténuation et de compensation préconisées.

e) Plan des mesures d'urgence et de sécurité

Sans remplacer le plan d'urgence proprement dit, le Consultant jettera les bases d'un plan des mesures d'urgence faisant un état des risques potentiels, leur évaluation, les actions concrètes à mener en situation d'urgence (cas d'accident, de catastrophe ou de crise), les intervenants, les modes organisationnels et une évaluation des coûts.

f) Plan de participation des parties prenantes

Un rapport de la participation des parties prenantes à l'étude et le plan pour le suivi environnemental et social à venir seront élaborés.

g) Contenu du PGES

Le PGES de manière synoptique comprendra dans un tableau les éléments suivants :

- Composante de l'environnement ;
- Impact ;
- Mesures prescrites ;
- Activités associées ;
- Objectifs ;
- Responsable de mise en œuvre ;
- Responsable de suivi ;
- Période de mise en œuvre ;
- Indicateurs de vérification ;
- Coût de mise en œuvre.

III.7 Volet « Elaboration d'un cahier de charge environnementale »

IV. LIEU ET DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le lieu d'exécution des prestations est fixé à l'annexe A du Port Autonome de Kribi, sis derrière le bâtiment de la MEAO, ville de Kribi, département de l'Océan, région du Sud.

Le délai d'exécution maximum des prestations est de huit (08) mois.

V. RESULTATS ATTENDUS

- La description exhaustive et analyse du programme d'aménagement et alternative du PAK ;
- La consultation et les audiences publique ;
- La description et l'analyse de tous les éléments et ressources naturels, socioculturels susceptible d'être affectée par le programme d'aménagement du PAK ;
- L'identification, la caractérisation et l'évaluation des impacts ;
- La détermination des mesures prévues pour atténuer, d'éliminer, optimiser des impacts et de compensation ;
- L'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du programme d'aménagement du PAK ;
- La mise en conformité sociale des projets du PAK au sens du décret 2017.

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à toute entreprise de droit camerounais, disposant d'une expérience avérée dans les prestations similaires.

Ne peuvent postuler dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les entreprises :

- a) en état de liquidation judiciaire ou en faillite ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par les lois et règlements en vigueur ;
- b) soumises à une procédure de redressement judiciaire ou équivalent régie par les lois et règlements en vigueur ; qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la période d'exécution de la Convention ;
- c) qui ont été exclues de toute commande ou contrat administratif en vertu d'une décision administrative ;
- d) qui ont entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage lors de la présente procédure, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;
- e) qui ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
- f) qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens ;
- g) frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- h) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Aucun Candidat ne peut présenter plus d'une candidature, sous peine de disqualification.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

VII.1 Pièces Administratives

Les pièces administratives à inclure dans le dossier de candidature sont les suivantes :

- a. Une Lettre de manifestation d'intérêt ;



- b. Une Fiche de renseignements contenant les informations principales du candidat (nom et CV des dirigeants, adresse du siège social, chiffre d'affaires réalisé sur les 3 derniers exercices, organigramme de l'entreprise...)
- c. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- d. Une Attestation de Non-Faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- e. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- f. Une attestation de conformité fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;
- g. Une attestation d'immatriculation ;
- h. Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Si le consultant est constitué en groupement, les pièces a et h seront fournies uniquement par le mandataire du groupement.

VII.2 Pièces Techniques

Le candidat devra fournir les éléments justifiant ses aptitudes professionnelles (copies claires et lisibles des contrats déjà réalisés (la première et la dernière page du contrat et le PV de réception) et toutes références concernant l'exécution de prestations similaires, expérience dans des conditions semblables, documents justifiant la capacité du personnel-clé envisagé à effectuer la mission etc.).

PROFIL DES EXPERTS :

La composition minimale de l'équipe d'experts devra comprendre :

- Un Chef de Mission, Expert en gestion de l'environnement BAC +5 dans le domaine de science environnementale et assimilé, justifiant des compétences et d'une bonne expérience dans la conduite des études environnementale. Il devra impérativement avoir mené au moins dix (10) EIES ans et au moins deux (02) EESS. Il devra justifier d'au moins (10) ans d'expérience en étude d'impact environnemental et social ;
- Un Expert Socio économiste, BAC + 5 dans le domaine économiste chargé des enquêtes et de la collecte des données socioéconomiques et de la participation des

parties prenantes. Il devra avoir une expérience générale de dix (10) ans et justifier d'une bonne expérience dans les études d'impact sur l'environnement ;

- Un Expert Portuaire, BAC+5 ou plus justifiant d'au moins 15 ans d'expérience dans le domaine portuaire et des aménagements portuaires ;
- Un juriste, Bac+5 Justifiant d'au moins 10 ans spécialisé sur la législation foncière et ayant participé aux études d'impact sur l'environnement ;
- Un ingénieur en agro foresterie BAC+5, d'au moins 10 ans spécialisé les inventaires floristiques et ayant participé à au moins 5 EIES ;
- Un expert génie civil BAC + 5 ; au moins 10 années d'expérience et ayant participé à au moins 3 EIES des infrastructures
- Un expert en aménagement d'au moins 10 années d'expérience et ayant participé à au moins 3 EIES des infrastructures.

A cette équipe pourront être associés d'autres ressources internes, notamment les services des agents de terrain et des experts en charge des mesures des paramètres physicochimiques et biologiques. Des sous-équipes seront constituées pour une couverture simultanée et synchronisée de la zone d'étude pendant les phases de descente de terrain et de consultation des parties prenantes ;

VIII. CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification de la présente consultation sont :

- a) Présenter toutes les pièces administratives requises au point VI, lesdites pièces devant être à jour à la date de dépouillement des plis ;
- b) Justifier de la présence dans son équipe de tout le personnel clé requis au point VI. Pour chaque personnel, le soumissionnaire présentera un cv daté et signé précisant son numéro de téléphone et son adresse électronique, une copie certifiée du diplôme requis, la copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport, l'Attestation de disponibilité ainsi que l'inscription à l'ordre concerné, le cas échéant
- c) Justifier d'une bonne expérience dans le domaine des prestations ;
- d) Souscrire aux chartes annexées au présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (charte d'intégrité, charte d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales).

IX. PROCEDURE DE PRESELECTION

La procédure de présélection se déroulera ainsi qu'il suit :



IX.1 Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par voie électronique à l'adresse : CELLULEDELAPROGRAMMATIONETLAPASSATIONDESMARCHES@pak.cm ou déposées en version physique sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies à la Division des Marchés du Port Autonome de Kribi (PAK), au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, B.P. : 203 Kribi, au plus tard le 17 FEV 2025, à 13 heures et porter la mention ci-après :

« AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 002/AM/PAK/2025 DU 03 FEV 2025 EN VUE D'UNE EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE SOCIALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU
PORT AUTONOME DE KRIBI ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les enveloppes intérieures doivent indiquer le nom et l'adresse du Candidat afin de permettre, si nécessaire, de lui retourner son dossier de candidature.

IX.2 Évaluation des candidatures

Un Comité mis en place par décision du Directeur Général du PAK procédera à une analyse de chaque dossier de candidature, de façon à évaluer et classer les candidats sur la base des critères de qualification mentionnés au point VIII.

En cas d'absence d'une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou d'une lettre d'intention de constituer un groupement, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

IX.3 Notification et publication des résultats

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, la liste des entreprises préqualifiées (au plus 05 candidats) sera publiée dans les mêmes conditions que l'avis d'appel à manifestation d'intérêt. Les candidats retenus seront invités à participer à l'étape suivante de l'appel d'offres restreint par lettre recommandée avec accusé de réception du Directeur Général du Port Autonome de Kribi.

Les conditions de participation à l'étape suivante seront précisées dans le dossier d'Appel d'Offres Restreint qui sera remis aux candidats concernés.



X. ANNEXE 1 : MODELE CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

« LE PRESTATAIRE »

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

- 1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :**
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;**
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;**
 - 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.**
- 2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :**
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;**
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;**
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;**
 - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;**
 - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :**
 - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et**

autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

- ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

- 3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés

Selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

- 4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

- 5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

- 5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la

- consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.
- 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de la Commission Ad Hoc et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.
- 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et la Commission Ad Hoc à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

jour de _____





XI. ANNEXE 2 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

**« LE PRESTATAIRE »
A
MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »**

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.**
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.**
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, la Commission Ad Hoc à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.**
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.**

Nom : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____ jour de



XII. DROIT APPLICABLE

La présente procédure est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

XIII. FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont financées par le budget du Port Autonome de Kribi exercices 2025 et 2026.

XIV. FRAIS

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais liés à la préparation et au dépôt de son dossier de candidature.

Kribi, le 03 FEV 2025

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,

MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Patrice Melom



NATIONAL CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST
No. **002-AM/PAK/2025** OF **03 FEB 2025** TO
**CARRY OUT A STRATEGIC ENVIRONMENTAL AND
SOCIAL ASSESSMENT OF THE DEVELOPMENT
PROGRAMME OF THE PORT AUTHORITY OF KRIBI**



TABLE OF CONTENTS

I.	BACKGROUND.....	Erreur ! Signet non défini.
II.	PURPOSE	Erreur ! Signet non défini.
III.	NATURE OF THE MISSION.....	3
IV.	EXECUTION TIME AND PLACE OF SERVICES.....	8
V.	RESULTS EXPECTED	Erreur ! Signet non défini.
VI.	CONDITIONS OF PARTICIPATION	8
VII.	BIDDING FILE.....	Erreur ! Signet non défini.
VII.1	Administrative file.....	9
VII.2	Technical file	Erreur ! Signet non défini.
VIII.	QUALIFICATION CRITERIA.....	11
IX.	SHORT-LISTING PROCEDURE	11
IX.1	Submission of bids	Erreur ! Signet non défini.
IX.2	Evaluation of bids	Erreur ! Signet non défini.
IX.3	Notification and publication of results	12
X.	APPENDIX 1: INTEGRITY CHARTER TEMPLATE	12
XI.	APPENDIX 2: DECLARATION OF COMMITMENT TO COMPLY WITH SOCIAL AND ENVIRONMENTAL CLAUSES.....	15
XII.	APPLICABLE LAW	16
XIII.	FUNDING	Erreur ! Signet non défini.
XIV.	FEES	Erreur ! Signet non défini.

I. BACKGROUND

As part of its development programme, Cameroon has decided to build a deep-sea port to the south of Kribi. This project consists in building heavy port infrastructures and structures (to be completed in three 3 phases), as well as the associated road and railway services.

Although the social outcomes of the creation of this port have been mainly positive, the ecological implications are mostly detrimental and require immediate action to address the impact on ecosystems.

To this end, the operation of the first-phase facilities shows that a number of environmental and social considerations and realities were overlooked in the previous studies.

The second phase, involving the extension of the quay by 715 m, the extension of the breakwater by 675 m, and the development of land for the terminals, i.e. approximately 50 hectares of the adjoining logistics and industrial zone, is currently underway. All these projects, and many others, form part of the PAK development programme, which is both a programme for the development of structuring infrastructure and of an integrated economic zone that will have an impact on the ecosystem.

In addition, since 2016, PAK has been using the MINEPAT certificate as its environmental compliance certificate for phase II. In order to obtain a certificate of conformity specific to our activities and to factor in the impacts of the various phases of the project, PAK has decided to carry out a Strategic Environmental and Social Assessment (SESA) of its development programme in accordance with Decree No. 2013/0171/PM of 14 February 2013 to lay down terms and conditions for conducting Environmental and Social Impact Assessments.

II. PURPOSE

The aim of the project is to identify, describe and assess the significant and potential environmental and social issues, and to propose anticipatory measures to mitigate the potential impacts of the PAK's development projects. The process, which will culminate in a certificate of environmental and social compliance, will also involve obtaining social compliance for the projects in accordance with the new provisions introduced in 2017 by MINAS.

III. NATURE OF THE MISSION

Services to be carried out include the following:

Part 1: "Full description and analysis of the PAK development programme and alternative plan"

Among other things, the Consultant will present:

- Description of existing infrastructure and future projects;
- Technical characteristics of the PAK development programme;
- The main possible technologies and the criteria that led to choosing the preferred technology;
- Discharges and nuisances generated or likely to be generated by the development programme for the various projects developed in the port area by PAK and stakeholders;
- A detailed description of the phases of the PAK development programme;
- Deadlines for each activity;
- The number, types and origin of the workforce required and recruitment procedures.

Part 2: Consultation and public meetings

In this section, the Consultant will present the main stakeholders in the PAK development programme at both central and local level. He will outline their concerns, expectations and suggestions for better integration of PAK into its host environment. This will be done in the study area as per the boundaries to be defined.

Part 3: "A description and analysis of all the natural and socio-cultural elements and resources likely to be affected by the PAK development programme"

Based on available data, supplemented where necessary by detailed quantitative and qualitative inventories of the biophysical and socio-economic environments, the study will describe as factually as possible the components of the environment that are relevant to the issues and impacts of the project. This description will highlight:

- The state of the environment at the time the study was carried out;
- Relevant information on changes likely to occur throughout the life of the project;
- Relevant information on changes in the environment if the project did not take place.

By way of illustration, the following points will be covered by agro-ecological zone:

- Physical environment (geology, topography, soils, hydrography...);
- Biological environment (flora, fauna...);
- Socio-economic environment (demography, social structure and organisation, religions and beliefs, habits and customs, economic activities, education, health, cultural profile, etc.).

Part 4: "Impact identification, characterisation and assessment"

a) Identification

The environmental and social impacts need to be identified, characterised and assessed.

The identification of impacts, which will be carried out strategically according to the components of the PAK development programme and the localities concerned, aims to determine how the PAK development programme may affect the elements of the environment. The study will determine the most significant impacts. It is recommended that an impact identification matrix and checklists be used at this stage. The following elements will be analysed for impacts:

- Air quality;
- Water quality;
- Soil quality;
- The living environment and conditions of people living near each project site;
- Vegetation degradation and pressure on natural resources, social infrastructures and the biophysical and socio-economic environment of each site;
- Possible disruption of terrestrial and aquatic biodiversity, modification of the ecosystem and the hydrodynamics of the environment;
- Weather variations;
- Improved quality of life for local residents and workers.

b) Characterisation

Impacts will be characterised strategically, based on the project's components and the specific characteristics of the localities concerned. The parameters to be considered when characterising the impacts should include:

- Nature of the impact;
- The intensity or extent of the impact (degree of disturbance to the environment, which is a function of the sensitivity or vulnerability of the component under study);
- Interaction;
- Scope of the impact;
- Duration of the impact;
- Occurrence of the impact;
- Reversibility;
- Commutativity (link between the project and other projects with similar or synergistic impacts).

c) Importance of impact assessment



The impact assessment will be carried out strategically according to the components of the PAK development programme and the specific features of the localities or potential sites. It must also include the specific features of existing PAK facilities and those yet to be built. The impact assessment aims firstly to determine the environmental and social components that will potentially be affected; and secondly to analyse these impacts with a view to determining how and to what degree the project's activities may affect these environmental components.

The study will assess the significance of the impacts using any appropriate method. The assessment will focus only on significant impacts. To this end, the Consultant will consider the following Valued Environmental Components (VECs) in their physical, biological and socio-economic aspects.

Part 5: "Determination of the measures planned to mitigate, eliminate and optimise impacts and to compensate for them"

For any negative impacts that are already detectable or likely to occur, the study will recommend mitigation measures, which may be corrective or preventive. These measures should be aimed at eliminating or reducing the adverse effects of the PAK development programme, on the one hand, and proposing the measures envisaged to promote or optimise the positive impacts, on the other.

The study will assess residual impacts by projecting the application of mitigation measures. In the case of unavoidable and irreducible residual impacts, the study will put forward compensation measures for the biotic environment or for the communities affected. The study will also include an assessment of the effectiveness of the proposed mitigation, elimination, compensation and optimisation measures.

Part 6: "Drawing up the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the PAK development programme"

The Consultant will prepare the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the PAK development programme. The ESMP should include the environmental and social measures to be implemented, budget estimates for these measures, the implementation schedule, staffing requirements, capacity building, and any other support required for the implementation of mitigation or compensation measures. The ESMP will take into account the following elements:

a) Institutional requirements for implementing the ESMP

The Consultant will examine the mandates and institutions at local, regional and national level and recommend the steps required to strengthen or extend their capacity to control management and monitoring plans.

b) Environmental and social monitoring programme

The study will indicate the monitoring parameters to be carried out by the bodies or players responsible for monitoring and the cost of the operation. The study will also specify the other inputs required (training, equipment and institutional strengthening) to implement the ESMP. The proposed monitoring programme should include all local stakeholders.

c) Measure implementation programme

The Consultant will propose a programme for implementing the recommended measures. The priority given to the measures in relation to its assessment will enable it to identify the players and institutions capable of implementing the proposed actions. If necessary, it will define the phases required to strengthen or extend them.

d) Estimated cost of measures

To enable the implementation of the ESMP, the study will propose an estimate of the costs of the recommended mitigation and compensation measures.

e) Emergency and safety plan

Without replacing the actual emergency plan, the Consultant will lay the foundations for an emergency measures plan that includes an assessment of the potential risks, their evaluation, the concrete actions to be taken in an emergency situation (accident, disaster or crisis), the people involved, the organisational methods and an evaluation of the costs.

f) Stakeholder participation plan

A report on stakeholder participation in the study and a plan for future environmental and social monitoring will be drawn up.

g) Contents of the ESMP

The ESMP will include the following elements in a summary table:

- Environmental component;
- Impact;
- Prescribed measures;
- Associated activities;
- Objectives;
- Person in charge of implementation;
- Person in charge of monitoring;
- Implementation period;
- Verification indicators;

- Implementation costs.

III. Part 7 "Drawing up environmental specifications"

IV. EXECUTION PLACE AND TIME OF SERVICES

The place of performance of the services is Annex A of the Port Authority of Kribi, located behind the MEAO building, in Kribi, Ocean Division, South Region.

The maximum execution period for the services is eight (8) months.

V. EXPECTED RESULTS

- An exhaustive description and analysis of the PAK development programme and alternative plan;
- Consultation and public meetings;
- A description and analysis of all the natural and socio-cultural elements and resources likely to be affected by the PAK development programme;
- Impact identification, characterisation and assessment;
- Determination of the measures planned to mitigate, eliminate and optimise impacts and to compensate for them;
- Drawing up the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the PAK development programme;
- Social compliance of PAK projects under the 2017 Decree.

VI. CONDITIONS OF PARTICIPATION

This Call for Expression of Interest is open to companies incorporated under Cameroonian law with proven experience in providing similar services.

Companies in the following situation cannot bid in this Call for Expression of Interest:

- a) in a state of compulsory liquidation or bankruptcy or subject to equivalent proceedings governed by the laws and regulations in force;
- b) subject to receivership or equivalent proceedings governed by the laws and regulations in force; which do not justify having been authorised to continue their activities during the period of performance of the Agreement;
- c) have been excluded from any public or administrative contract by virtue of an

administrative decision;

- d) have sought to influence the decision-making process unduly or to obtain confidential information which could give them an advantage in this procedure, or have provided misleading information which could have a decisive influence on the exclusion, selection or award decisions;
- e) have entered into an agreement with other economic operators with a view to causing a distortion of competition;
- f) who, by their bidding, create a situation of conflict of interest, where this cannot be remedied by other means;
- g) subject to one of the prohibitions or time limits provided for by the laws and regulations in force;
- h) who have not made the declarations required by the laws and regulations in force.

No Candidate may submit more than one bid, failing which he or she will be disqualified.

VII. BIDDING FILE

VII.1 Administrative file

The following administrative documents must be included in the bidding file:

- a. A letter of expression of interest;
- b. An information form with major details on the bidder (name and CV of company managers, head office location, turnover for the last 3 FYs, company's organizational chart...);
- c. A certificate of non-bankruptcy issued by the Court of First Instance of the place of residence of the bidder;
- d. A certificate of non-bankruptcy issued by the Court of First Instance of the place of residence of the bidder;
- e. A certificate of non-exclusion from public contracts issued by the General Manager of ARMP;
- f. A tax compliance certificate attesting that the bidder has filed all tax returns for the current financial year;
- g. An attestation of taxpayer's registration;
- h. A copy of the consortium agreement concluded by all its members or a letter of intent to form a consortium if its proposal is selected, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed consortium agreement.

If the consultant is a consortium or group of companies, documents a and h will be provided only by the representative of the consortium.

VII.2 Technical file

The bidder must provide elements attesting to his/her professional skills (clear and readable copies of former contracts (the first and last page of the contract and the minutes of the reception of services) and all references on providing similar services, experience in similar conditions, documents attesting to the capacity of the key staff assigned to the mission, etc.).

EXPERTS' PROFILE:

The team should consist of at least the following:

- A Head of Mission, Expert in environmental management with 5 years of higher education in the field of environmental science or similar, with proven skills and experience in conducting environmental studies. He/she must have conducted at least ten (10) ESIs and at least two (02) SESAs. He/she must have at least (10) years' experience in environmental and social impact studies;
- A Socio-economic Expert, a postgraduate degree (BAC + 5) in the field of economics with responsibility for surveys and the collection of socio-economic data and stakeholder participation. He/she must have ten (10) years' general experience and have good experience of environmental impact studies;
- An Expert in Port Affairs, a postgraduate degree (BAC + 5 or more) with at least 15-year experience in port affairs and port development;
- A Legal Expert, a postgraduate degree (BAC + 5) with at least 10-year experience in land legislation and in environmental impact studies;
- An Agro-forestry Engineer, a postgraduate degree (BAC+5), with at least 10-year experience in floristic inventories and having participated in at least 5 ESIs;
- A Civil Engineering Expert, a postgraduate degree (BAC + 5), with at least 10-year experience and having participated in at least 3 infrastructure ESIs;
- An Expert in Land Development with at least 10-year experience and having participated in at least 3 infrastructure ESIs.

This team may be supplemented by other internal resources, in particular the services of field agents and experts in charge of measuring physicochemical and biological parameters. Sub-teams will be set up to provide simultaneous and synchronised coverage of the study area during the fieldwork and stakeholder consultation phases.



VIII. QUALIFICATION CRITERIA

Qualification criteria for this Call of Expression of Interest are the following:

- a) Submit all the administrative documents required under point VI, which must be up to date on the date on which the bids are opened;
- b) Provide evidence of the presence in its team of all the key staff required in point VI. For each member of staff, the bidder shall submit a dated and signed CV specifying his telephone number and e-mail address, a certified copy of the required diploma, a certified copy of the National Identity Card or Passport, the Attestation of Availability and registration with the relevant professional association, where applicable;
- c) Provide proof of good experience in the field of services;
- d) Subscribe to the charters appended to this Call for Expression of Interest (integrity charter, charter of commitment to compliance with environmental and social clauses).

IX. SHORT-LISTING PROCEDURE

The short-listing procedure shall take place as follows:

IX.1 Submission of bids

Bids should be sent by email to: CELLULEDELAPROGRAMMATIONETLAPASSATIONDESMARCHES@pak.cm or submitted in hard copies in seven (7) copies among which one (1) original and six (6) copies to the Public Contracts Division of the Port Authority of Kribi (PAK), ground floor of the PAK 2-storey building next to MEAO Building, PAK Head Office in Kribi, tel.: (237) 222 46 21 00, fax: (237) 222 46 21 04, P.O.Box: 203 Kribi, no later than on 13.7 FEB 2025, at 1 p.m. and should bear the following mention:

*"NATIONAL CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST
No. 002-77/AMI/PAK/2025 OF 03 FEB 2025 TO CARRY OUT A STRATEGIC
ENVIRONMENTAL AND SOCIAL ASSESSMENT OF THE DEVELOPMENT PROGRAMME OF
THE PORT AUTHORITY OF KRIBI."*

"To be opened only during the bid-opening session."

Inner envelopes must specify the name and address of the Bidder for a return of the bidding file, if necessary.





IX.2 Bid evaluation

A Committee set up by a decision of the General Manager shall analyse each bid to evaluate and rank bidders based on the qualification criteria mentioned in point VII above.

In case there is no consortium agreement signed between all the members of such consortium or a letter of intent to set up a consortium, the other members shall be considered as sub-contractors.

The sub-contractors' references and qualifications will not be considered during the bid evaluation.

IX.3 Notification and publication of results

At the end of the evaluation of the bids, the list short-listed companies (5 companies maximum) will be published in the same conditions as those of the Call for Expression of Interest. Successful bidders will be invited to take part in the next stage of the restricted call for tenders through a registered letter with acknowledgement of receipt from the General Manager of the Port Authority of Kribi.

Conditions to take part in the next stage shall be specified in the Restricted Call for Tenders to be provided to the bidders concerned.

X. APPENDIX 1: INTEGRITY CHARTER TEMPLATE

NAME OF THE CALL FOR TENDERS:

**"THE SERVICE PROVIDER"
TO**

"THE PROJECT OWNER"

1. We acknowledge and attest that neither us nor any member of our consortium and our sub-contractors are in any of the following situations:
 - 1.1) be bankrupt or being wound up, have their affairs administered by the courts, have ceased trading, or be in any analogous situation arising from proceedings of a similar nature;
 - 1.5) appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations and any other Technical and Financial Partner, in connection with the award or execution of a contract;
 - 1.6) have produced false information or supplied forged documents required in the context of this call for tenders.
2. We acknowledge and attest that neither us nor any member of our consortium and our sub-contractors are in any of the following situations of conflict of interest:
 - 2.1) a shareholder controlling the project owner or a subsidiary controlled by the project owner, unless the resulting dispute has been brought to the



- attention of the Public Procurement Authority and resolved to its satisfaction;
- 2.2) have a business or family relationship with a member of the project owner's staff involved in the process of awarding or controlling the resulting contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the Public Procurement Authority and resolved to its satisfaction;
- 2.3) control or be controlled by another bidder, be placed under the control of the same company as another bidder, receive subsidies directly or indirectly from another bidder or award subsidies directly or indirectly to another bidder, have the same legal representative as another bidder, directly or indirectly maintain contacts with another bidder enabling us to have and give access to information contained in our respective bids, to influence them, or to influence the project owner's decisions;
- 2.4) be contracted for a consultancy assignment which, by its nature, is likely to prove incompatible with our obligations to the Project Owner;
- 2.5) in the case of a procedure for the award of a works or supply contract:
- i) to have prepared ourselves, or to have been associated with a consultant who prepared specifications, plans, calculations and other documents used as part of the competitive bidding process in question;
 - ii) we or any of the firms with which we are affiliated are, or are to be, contracted by the Project Owner to supervise or control the works under the Contract.
3. If we are a public establishment or a public company, we certify that we have legal and financial autonomy and that we are managed in the following ways:
In accordance with the rules of private accounting, we are not under the supervision of the Project Owner or Deputy Project Owner concerned, unless expressly authorised to do so by the Public Procurement Authority.
4. We undertake to inform the Project Owner without delay, who will inform the Public Procurement Authority, of any change in our situation with regard to points 1 to 3 above.
5. In connection with the award and performance of the Contract:
- 5.1) We have not committed and will not commit any unfair manoeuvre (act or omission) intended to deliberately deceive another person, intentionally conceal information, surprise or vitiate his consent or cause him to circumvent legal or regulatory obligations and/or violate his internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
 - 5.2) We have not committed and we will not commit any unfair manoeuvre (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or violate its internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
 - 5.3) We have not promised, offered or granted, and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any person holding a legislative, executive, administrative or judicial office within the State, whether appointed or elected, on a permanent basis or not, whether remunerated or not and whatever their hierarchical level, (ii) any other person who performs a public function, including for a public body or a public corporation, or who provides a public service, or (iii) any other person

defined as a public official in the State, an undue advantage of any kind, for himself or for another person or entity, as a inducement to perform or refrain from performing any act in the exercise of his official functions.

- 5.4) We have not promised, offered or given, and we will not promise, offer or give, directly or indirectly, to any person who directs or works for a private sector entity, in any capacity whatsoever, any undue advantage of any kind, for themselves or for any other person or entity, in order that they should perform or refrain from performing any act in breach of their legal, contractual or professional obligations.
- 5.5) We have not promised or granted, and we will not promise, to the Project Owner, its collaborators, the Chairmen or the Actors in charge of controlling the performance of the contract resulting from the consultation, any undue advantage of any kind likely to influence their objectivity.
- 5.6) We have not promised, offered or granted, and we will not promise, to the Project Owner, its employees, the Chairmen and members of the Ad Hoc Committee and the analysis sub-committee, any undue advantage of any kind likely to influence the contract award process.
- 5.7) We refrain from and promise to refrain from any collusive and anti-competitive action or practice the object or effect of which is to prevent, restrict or distort competition, in particular by tending artificially to maintain bid prices at levels that do not correspond to those that would result from competition or to limit access to the Market or the free exercise of competition by other undertakings.
6. We, the members of our consortium and our sub-contractors authorise the Project Owner and the Ad Hoc Committee to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification by the ARMP or any other government inspection body.
7. Should we fail to comply with the rules governing this charter, we acknowledge that we may be subject to the penalties provided for by the laws and regulations in force.

Name _____

Signature _____

Duly authorised to sign the bid for and on behalf of: _____

On _____

month and year _____





XI. APPENDIX 2: DECLARATION OF COMMITMENT TO COMPLY WITH SOCIAL AND ENVIRONMENTAL CLAUSES

NAME OF THE CALL FOR TENDERS:

**THE SERVICE PROVIDER
TO
THE PROJECT OWNER**

Within the framework of the award and performance of the Contract:

- 1) We undertake to respect, and to ensure that the members of our consortium and all our sub-contractors comply with, the social standards applicable in Cameroon, including ratified international conventions, in particular (i) compliance with the minimum wage provided for in the Labour Code and various collective agreements, (ii) the prohibition on employing children under the age of 14, (iii) compliance with the nature of the work respectively prohibited for women and pregnant women, (iv) compulsory weekly rest, (v) the right to enjoy holidays, (vi) compliance with night work conditions, (vii) health and safety conditions in the workplace, (viii) compulsory wearing of personal protective equipment.**
- 2) In addition, we undertake to implement the environmental risk mitigation measures set out in the environmental impact statement provided, where applicable, by the Project Owner. In any event, we undertake to comply with, and to ensure that the members of our consortium and all our sub-contractors comply with, wherever possible, the guidelines recommending the use of equipment that has a low impact on the environment.**
- 3) We, the members of our consortium and our sub-contractors authorise the Project Owner and the Ad Hoc Committee to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification by the ARMP or any other government inspection body.**
- 4) Should we, any of the members of our consortium or any of our subcontractors fail to comply with the rules governing this charter, we acknowledge that we are liable to the penalties provided for by the laws and regulations in force.**

Name: _____

Signature: _____

Duly authorised to sign the bid for and on behalf of: _____

On _____ **month and year**



XII. APPLICABLE LAW

This procedure shall be subject to the laws and regulations in force in Cameroon.

XIII. FUNDING

Services covered by this Call for Expression of Interest shall be funded by the budget of the Port Authority of Kribi, 2025 and 2026 FYs.

XIV. FEES

Each bidder shall incur all the expenses pertaining to preparing and submitting his/her bid.

Kribi,

THE GENERAL MANAGER OF THE PORT AUTHORITY OF KRIBI,
PROJECT OWNER

Copy to:

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM
- CHRONO
- RECORDS
- BILLBOARD



Patrice Melom